



Extrait de délibération

Bureau syndical 4 décembre 2017 – Parthenay

Identifiant
2017-12-06b

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°079-200072189-20171204-2017-12-06-DE reçue en préfecture le 06/12/2017

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi quatre décembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	30 novembre 2017	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	8	Absents, excusés :	2
Présents :	6	Votants :	6

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

FISAC : propositions pour l'évaluation des actions menées dans le cadre du FISAC 2017- 2020

Dans le cadre de l'opération collective en milieu rural en cours, pour laquelle le Pays de Gâtine s'est vu attribuer une subvention FISAC de 147 200 euros (140 000 € en opérations d'investissement – 7 200 € en actions de fonctionnement), une évaluation globale du programme doit être réalisée.

Deux organismes ont été sollicités. La CCI des Deux-Sèvres (Niort) et le Cabinet conseil Katalyse (Nantes).

Détail des offres :

1/ CCI (en collaboration avec la CMA des Deux-Sèvres) :

* Objet de la mission : évaluation des aides directes à l'investissement accordées au TPE / évaluation des prestations de conseil individuelles dont auront bénéficié les TPE / analyse du profil des TPE bénéficiaires, de leurs prestataires et fournisseurs.

* Déroulé :

Mission d'évaluation tout au long du programme.

Entretiens avec une partie des TPE bénéficiaires (35), menés entre 6 et 12 mois après l'action.

Compilation des données disponibles sur les profils de toutes les TPE bénéficiaires et de leurs fournisseurs.

Rapport final remis au plus tard le 4 mai 2020 sous format électronique

* Coût de l'évaluation par types d'actions :

La CCI organise et gère la mission d'évaluation pour le compte des 2 chambres.

- Evaluation de prestations de conseils individuelle (35 TPE évaluées) : 7,75 jours – 3 797,50 €

- Evaluation des subventions accordées (35 TPE évaluées) : 9,5 jours – 4 655 €

- Synthèse des éléments d'évaluation collectés / rapport final et pistes d'améliorations : 2 jours – 980 €

Total mission : 19,25 jours – 9 432,50 € HT

- Options :

Réalisation d'un tableau de synthèse par profil de TPE, actions et montant d'aides accordées : 0,5 jour – 245 €

Présentation des résultats du rapport d'évaluation : 1 jour – 490 €.

Total mission avec options : 20,75 jours – 10 167,50 € HT

* Conditions de règlement :

1^{er} règlement à mi-parcours de la mission en fonction des évaluations menées
Le solde à la livraison du rapport final

2/ Katalyse :

* Objet de la mission : Mesure des impacts du programme FISAC comprenant un volet d'Aide à l'investissement dans les TPE et un volet d'Accompagnement stratégique des TPE : établir un bilan évaluatif du programme / formuler des recommandations pour optimiser à l'avenir les interventions.

* Déroulé :

Mission d'évaluation de 2 mois à compter de la réunion de lancement.
Analyse des documents transmis par le Comité de pilotage / réunion de lancement avec le Comité de pilotage
Entretiens avec les acteurs clés (3 à 4 entretiens - réunion de travail) / référentiel d'évaluation et bilan quantitatif de l'action collective / 1^{er} bilan qualitatif
Entretiens avec des TPE bénéficiaires (30) / enquêtes en ligne / perception vision des acteurs
Evaluation du programme / Recommandations / présentation au Comité de pilotage.
Rapport de fin de phase remis en version papier et électronique.

* Coût de l'évaluation par types d'actions :

Total mission (2 consultants, 1 chargé d'étude) : 28 jours – 23 500 € HT

* Conditions de règlement :

50% du budget TTC au démarrage de la mission
50 % du budget TTC à la fin de la mission

Les membres du Bureau :

- sélectionnent l'offre économiquement la plus avantageuse, soit celle de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres en collaboration avec la CMA 79 (offre de base de 9 432,50 € HT sans option),
- autorisent le Président à signer la proposition avec la CCI 79 / CMA 79 et à régler la somme due en 2 versements,
- valident le plan de financement de la mission d'évaluation (par référence à l'annexe financière de la convention FISAC signée entre l'Etat et le PETR) :

Action de fonctionnement : Evaluation du programme	Coût de la mission d'évaluation HT	Financement FISAC	Financement Pays (cotisation spécifique)
Montant	9 432,50 €	2 829,75 €	6 602,75 €
Taux	100 %	30,00 %	70,00 %

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD